

8695795

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 20/03/2023
Retour Préfecture : 21/03/2023



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 15 décembre 2022

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 15 décembre 2022

1 - Délégations de vote.....	4
2 - Désignation du secrétaire de séance.	5
3 - Communications du Président.....	5
4 - Procès-verbal de la séance du jeudi 17 novembre 2022. Approbation.....	5
5 - Décisions du Président. Compte-rendu.	5
6 - Hortillonnages. Rivery. Acquisition de parcelles auprès de la SAFER Hauts de France.....	6
7 - Mise à disposition par le Département de la Somme de dossiers d'archives concernant des ouvrages d'art. Protocole d'accord.	6
9 - Amiens. El DUROZELLE. Indemnisation de commerces. Protocole transactionnel.	6
10 - Amiens. Sarl PIETERS. Indemnisation de commerces. Protocole transactionnel.	6
11 - Entreprise OTIS. Levée de prescription quadriennale de créances.	7
12 - Exécution financière. Année 2023. Autorisations de réalisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget Primitif 2023.	7
18 - Programme Local de l'Habitat 2021-2026. Approbation du bilan 2021.	8
19 - Autorisation de programme. Délégation aides à la pierre. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.....	11
20 - Autorisation de programme. Soutien amélioration habitat privé. Affectation des crédits d'investissement. Année 2022. Mise en place des dispositifs d'aides à la rénovation du parc privé existant. Création du Programme d'Intérêt Général 2023-2026. Convention.....	11
21 - Autorisation de programme. Développement accession sociale. Affectation des crédits d'investissement. Année 2022. Adoption du nouveau règlement pour les aides à la production de logement en accession sociale à la propriété au bénéfice des futurs propriétaires. Convention.	15
22 - Amiens. AMSOM Habitat. Construction de 51 logements en BRS. ZAC Renancourt. Ilot C3. Participation financière. Convention.....	16
13 - Quai de l'Innovation. CCI Amiens-Picardie. Gestion des espaces mutualisés. Convention 2023-2026.....	16
14 - Amiens Cluster. Adhésion et subvention. Année 2023. Convention.	18
17 - Fonds d'Initiative Innovation. Partenariat avec la BPI France et la Région Hauts-de-France. Convention.....	18
15 - Association coTer numérique. Adhésion. Cotisation. Année 2023.	19
16 - Groupement d'intérêt public RESAH. Adhésion. Convention de service d'achat centralisé.	19
8 - Renouvellement de la Délégation de Service Public Ametis et des services annexes. Modification de la date d'entrée en vigueur du prochain contrat.	20

23 - EPCC. Pôle national du Cirque et arts de la rue. Maison de la Culture d'Amiens. Participation. Année 2023. Conventions.	22
24 - Musées d'Amiens. Partenariat avec l'Université de Picarde Jules Verne. Conventions.....	22
25 - Bibliothèque nationale de France. Convention de partenariat du pôle national de conservation. Avenant.....	23
26 - Bibliothèque nationale de France. Pôle national de conservation d'Amiens. Convention financière et convention de partenariat culturel.	23
27 - Bibliothèques d'Amiens Métropole. Développement de la lecture et des animations autour du livre à la bibliothèque de la Maison d'Arrêt d'Amiens. Convention.....	24
28 - Amiens. Stade Jean Bouin. Mise en sécurité par comblement des vides. Fonds de concours. Convention.....	25
29 - Aides aux sportifs de haut niveau dans le cadre de la préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Subventions. Année 2022.	25
30 - Manifestations sportives. Subventions et aides aux déplacements. Seconde répartition. Année 2022. Avenant n°2.	25
31 - Pont-de-Metz. Acquisition de parcelles auprès de la SAFER Hauts de France dans le cadre de la protection de la ressource en eau.	26
32 - Prix de l'eau et de l'assainissement. Tarifs 2023.....	26
33 - Golf Club de Salouël Amiens Métropole. Label Golf pour la Biodiversité. Subvention. Année 2022.	30
34 - Commercialisation de produits touristiques. Partenariat avec Somme Tourisme. Convention.....	30
35 - Question orale sur le projet méthaniseur sur la commune de Saleux.....	31

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 96

QUORUM : 49

LA SEANCE A ETE PRESIDEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT : ALAIN GEST

Les points ont été vus dans l'ordre suivant : 1 à 7; 9 à 12; 18 à 22; 13; 14; 17; 15; 16; 8; 23 à 35.

Ont assisté à la séance : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mmes PINON, DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, DÉCLE, DE JENLIS, Mme LAVALLARD, MM. LORIC, RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mmes DEVAUX, HAMADI, CLECH, M. DOMISE, Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, MM. THÉVENIAUD, PRADAT, Mmes THÉROUIN, DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, MM. BAÏS, DESCHAMPS, Mmes VAGNIEZ, BELLINA, M. MELNISANCOT, Mme BOCHÉ, M. DEBART, Mme GIRARD, M. LAVIALLE, Mme VANDEPITTE, M. MOLLIENS, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOR, DUMEIGE, CAPRON, PETIT (siège pour la commune de Dreuil-lès-Amiens), BOQUET, BARDET, ABET, Mme DUBREUCQ, MM. OURDOUILLÉ, VINDEVOGEL, VITRY, SANGLARD, TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON, EVRARD, Mme ZOUINI (siège pour la commune de Sains-en-Amiénois), M. FIN, Mme DUVIVIER, M. VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, MM. CHAMPION, DARRAGON, Mme ROSE-TÉTU, MM. LELEU, JEUNIAUX (siège pour la commune de Vers-sur-Selle).

Mouvements arrivées : M. DUFLOT (pouvoir de Mme BOUCHEZ) est arrivé à 18h09 (point n°3), M. FOUCAULT est arrivé à 18h10 (point n°3), Mme ZOUINI est arrivée à 18h14 (point n°9), Mme DELÉTRÉ est arrivée à 18h24 (point n°18), M. DOMISE est arrivé à 18h25 (point n°18), M. DOREZ (pouvoir de M. BIENAIMÉ) est arrivé à 18h28 (point n°18), M. LORIC est arrivé à 18h42 (point n°20), Mme FOURÉ (pouvoir à M. DÉCLE) est arrivée à 18h49 (point n°21), M. RENAUX est arrivé à 18h54 (point n°13), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ) est arrivée à 19h08 (point n°8) et a pris le pouvoir de M. BARA, M. STENGEL est arrivé à 19h09 (point n°8), M. JARDÉ est arrivé à 19h16 (point n°26).

La séance est ouverte à 18 h 05.

M. GEST : J'ouvre donc la séance. Mes chers collègues, les mauvaises nouvelles se succèdent sur ce plan-là en tout cas et il y a un tout petit moins d'un mois, Michel DEVAUX, ancien élu d'Amiens, ancien vice-président d'Amiens Métropole chargé des sports, nous quittait. Peut-être, sûrement même certains d'entre vous ont eu l'occasion de le croiser. C'était un passionné de la chose publique pour laquelle il s'est engagé il y a de cela bien longtemps, autour des années soixante-quatorze. C'était également quelqu'un d'extrêmement engagé dans le domaine sportif. Il avait lui-même eu une carrière de coureur cycliste amateur mais de bonne qualité. Et c'est quelqu'un qui a beaucoup œuvré sous les mandats de Gilles DE ROBIEN, dans cette équipe-là, et notamment bien sûr pour s'occuper des sports, domaine dans lequel il a laissé d'excellents souvenirs. C'était à titre personnel un ami et j'ai souvenir avec lui de bon nombre de campagnes électorales. Nous avons ensemble débuté un parcours dans le domaine politique avec Gilles DE ROBIEN et donc c'est... comment dirais-je... une bien mauvaise nouvelle que nous avons apprise il y a quelque temps et je voulais, en présence de sa fille, vous demander de bien vouloir respecter une minute de silence.

(Une minute de silence est observée en mémoire de M. Michel DEVAUX.)

M. GEST : Je vous remercie.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. GEST : Je vais vous donner lecture de celles que j'ai reçues et vous complémenterez s'il y en a éventuellement encore dans la salle :

M. PIOT, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme ROUSSEL
Mme FOURÉ, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. DÉCLE
Mme THÉROUIN, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. DECAVÉ
Mme GALLIOT	donne pouvoir à	Mme BEN MOKHTAR
Mme SAVARIEGO	donne pouvoir à	M. GUÉANT
Mme VERRIER	donne pouvoir à	M. ABET
Mme ROY	donne pouvoir à	M. GEST
M. BUSON	donne pouvoir à	M. DARRAGON
Mme BOUCHEZ	donne pouvoir à	M. DUFLOT
Mme RODINGER	donne pouvoir à	M. DE JENLIS
Mme DOURNEL-GARAT	donne pouvoir à	M. SAVREUX
Mme DJAROUNE	donne pouvoir à	M. BOCQUILLON
M. MERCUZOT	donne pouvoir à	M. RIFFLART
Mme BECKER	donne pouvoir à	M. PRADAT
M. BIENAIMÉ	donne pouvoir à	M. DOREZ
M. BARA	donne pouvoir à	M. VOULMINOT
Mme ZOUINI	siégera pour la	commune de Sains-en-Amiénois
M. PETIT	siégera pour la	commune de Dreuil-lès-Amiens
Mme CRINON	excusée	
Mme GUFFROY	excusé	
M. DEMARET	excusé	

M. GEST : Voilà. Y a-t-il d'autres délégations ? Non. Je vous remercie.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GEST : L'ordre du jour appelle comme d'habitude l'élection du secrétaire pour la présente séance. Si Thomas LHERMITTE est là, et il est là, il va comme à l'habitude remplir cette fonction. En tout cas, s'il l'accepte. Pas de problème, merci à lui.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je vous informe que, suite aux élections municipales qui ont eu lieu pour la commune de Vers-sur-Selle, Monsieur Jean-Luc JEUNIAUX est élu Maire de la commune. Où est-ce qu'il est assis ? Ah ! le voilà. Bienvenue ! Non mais je vous en prie, bienvenue au conseil d'Amiens Métropole !

Je vous informe également que j'ai reçu une question orale que nous évoquerons comme habituellement en fin de séance.

Et je vous rappelle enfin dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 2 février, à 18 heures, ici même.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022. APPROBATION.

M. GEST : Ce procès-verbal a été mis à votre disposition. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ? Non. Je le mets au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 14 novembre et le 2 décembre 2022. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce sujet ? Oui, je vous en prie.

M. DECAVE : Oui, bonsoir. Merci, Monsieur le Président. Simplement, comme nous avons déjà eu l'occasion d'en échanger sur la question de l'étude sur les attentes des habitants d'Amiens Métropole, nous souhaiterions avoir la confirmation que les résultats de cette étude seront communiqués à l'ensemble des membres de l'assemblée.

M. GEST : Bien évidemment. Je n'ai pas d'autre(s) question(s) sur ce point n°5 ? Très bien. Donc, j'en prends acte.

DONT ACTE

6 - HORTILLONNAGES. RIVERY. ACQUISITION DE PARCELLES AUPRES DE LA SAFER HAUTS DE FRANCE.

M. GEST : Conformément à la convention partenariale signée avec la SAFER le 28 janvier 2020 et aux dispositions du code rural et de la pêche maritime, cette dernière a exercé son droit de préemption sur les parcelles situées à RIVERY cadastrées section D n^{os} 467 et 490, pour une superficie totale de 1 599 m². Comme vous le savez, les Hortillonnages constituent un ensemble naturel et paysager exceptionnel que la collectivité souhaite protéger et valoriser, notamment sur le secteur de l'île aux fagots où se situent justement ces deux parcelles.

Je vous propose donc d'approuver la rétrocession de ces parcelles à la collectivité moyennant un coût global, frais d'intervention de la SAFER inclus, de 55 000 €. Les terrains pourront faire l'objet d'une convention ou d'un bail qui devra garantir la protection du paysage.

Y a-t-il des questions ? Non, je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - MISE A DISPOSITION PAR LE DEPARTEMENT DE LA SOMME DE DOSSIERS D'ARCHIVES CONCERNANT DES OUVRAGES D'ART. PROTOCOLE D'ACCORD.

M. DESSEAUX : Des itinéraires routiers comprenant des ouvrages d'art ont été transférés à Amiens Métropole par le Conseil Départemental et il convient d'organiser le transfert des archives concernant les dossiers relatifs à ces ouvrages. Je vous propose donc d'approuver le protocole d'accord avec le Conseil Départemental et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - AMIENS. EI DUROZELLE. INDEMNISATION DE COMMERCES. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

MME BRUNEL : Bonsoir, chers collègues. De janvier à août 2022, différents travaux liés au réseau d'eau, à la fibre optique, aux télécoms, au réseau électrique, à la réfection de voirie, ont été menés rue Pierre Corneille, rue Gutenberg et rue Saint Maurice à Amiens. Ces travaux ont généré une baisse de fréquentation conséquente. L'accès, le stationnement au niveau des rues a été limité, voire interdit pour certaines rues. Donc l'entreprise individuelle Eric Durozelle connue sous le nom commercial « Le Gallia » qui est un bar-tabac, a connu une période difficile accompagnée d'une baisse importante de son chiffre d'affaires. Donc, au vu des documents comptables fournis, nous vous proposons de compenser la perte de marge brute en attribuant une indemnité de 3 378 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - AMIENS. SARL PIETERS. INDEMNISATION DE COMMERCES. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

MME BRUNEL : Il s'agit ici de travaux, enfin de la fermeture de la rue des Jacobins qui a été fermée le 6 décembre 2021. C'est un dossier similaire au précédent conseil d'Amiens Métropole au cours duquel on a accordé une compensation au commerce « Le Citron Vert ». Là, de la même façon, cette fermeture a généré une baisse de chiffre d'affaires pour la SARL PIETERS connue sous le

nom « La Tarterie des Jacobins ». Donc, au vu des documents comptables, il est proposé de compenser également la perte de marge brute en attribuant une indemnité de 2031 €.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - ENTREPRISE OTIS. LEVEE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE DE CREANCES.

M. GEST : Je vous propose de nous prononcer favorablement sur la levée de la prescription quadriennale concernant la société OTIS, mandataire du marché de maintenance, contrôles réglementaires des équipements des bâtiments de la ville et d'Amiens Métropole et notamment pour le lot « ascenseurs et monte charges, élévateurs ». Les factures ont été déposées sur le site chorus le 28 septembre 2022 mais datent de 2017. Après vérification auprès des services concernés, les prestations ont bien été réalisées. Le cumul de ces factures s'élève à 485,18 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - EXECUTION FINANCIERE. ANNEE 2023. AUTORISATIONS DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023.

M. GEST : En effet, nous avons un calendrier budgétaire retenu qui nous amènera à voter le budget tout début mars. Le Budget Primitif ne sera donc pas adopté tout de suite. Les textes me permettent, dans l'attente et sans délibération spécifique, de mettre en recouvrement les recettes, et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. De même, je suis en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du Budget Primitif.

Ce n'est pas le cas pour les dépenses d'investissement, et c'est pourquoi je vous propose de m'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses, dans la limite des plafonds listés dans la délibération et son annexe.

C'est une pratique que les communes autres que les grandes villes connaissent bien. Nous avons l'habitude de voter notre budget en décembre. Il se trouve que là on souhaite avoir tous les éléments avant de le voter et par conséquent on utilise une possibilité qui est celle de la délibération que je vous propose.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations : *M. DESCHAMPS, M. MELNISANCOT, MME VAGNIEZ, MME BELLINA, M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DECAVE, M. VOULMINOT (pouvoir à Mme DESBUREAUX), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DECAVE), M. BAÏS et Mme NOUAOUR, Mme DESBUREAUX se sont abstenus.*

18 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2021-2026. APPROBATION DU BILAN 2021.

M. GEST : Est-ce que Margaux DELÉTRÉ est là ? Elle arrive en retard. Oui, je sais. Je sais qu'elle doit venir néanmoins. On va sauter les points 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 pour passer au point 18.

M. PENAUD : Par délibération du 5 novembre 2020, le conseil communautaire a approuvé le PLH pour la période 2021-2026. Je vous propose d'approuver le bilan annuel pour l'année 2021 du Programme Local de l'Habitat, qui s'organise autour des 4 orientations suivantes :

- un « habitat désirable », visant à promouvoir un développement résidentiel en adéquation avec les besoins réels du territoire ;
- un « habitat requalifié » en vue d'améliorer le confort de vie dans le logement et les quartiers ;
- un « habitat pour tous » afin de reconstituer les maillons du parcours résidentiel ;
- et enfin Amiens Métropole, fédérateur de la politique de l'habitat avec pour mission de piloter et d'animer la stratégie intercommunale en faveur du logement.

Voilà, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir, chers collègues.

La lecture de ce bilan est très intéressante, car elle brosse le portrait social de notre métropole où le logement devrait être la priorité numéro une, car c'est en se sentant bien chez soi que le bien-être de la population commence. Chez soi, c'est l'endroit où l'on se ressource, où l'on se construit afin de pouvoir au mieux aborder ses relations sociales.

Tout d'abord, la production de logements était conséquente en 2021. Mais quel type de logements ? On ne lit pas de résultat(s) pour l'appel à projets de la maison amiénoise du XXI^e siècle. Encore un report. A ce rythme, autant passer directement à la maison du XXII^e siècle ! Attention ! le document n'est pas à jour : parfois l'objectif apparaît toujours en 2022. Les amiénoises constituent une grande partie du logement de notre métropole. Elles vieillissent parfois mal, se délabrent. Beaucoup d'entre elles, lorsqu'on se promène dans les cours ou les ruelles ouvrières, paraissent abandonnées.

A ce propos, les 8,3% de logements vacants (+193 entre 2013 et 2018), soit près de 8000 au total sur Amiens Métropole, dont 85% sur Amiens, sont un véritable problème alors que des immeubles en béton poussent comme des champignons sur les bordures d'Amiens. 2550 logements vacants depuis plus de deux ans, si j'ai bien compris, et le document affiche un objectif pas évaluable en 2021. Pourquoi ? Seulement 80 ont été remis sur le marché. C'est trop peu. Ne serait-ce pas le moment de nous prononcer pour la réquisition des logements vides ? La ville d'Amiens a voté un vœu à l'unanimité en novembre pour interpeller l'Etat sur le manque d'hébergements d'urgence alors qu'elle a près de 2000 logements à disposition. Un partenariat avec la Préfecture pourrait être grandement utile ici.

Alors même que les logements se vident, vous programmez des logements haut de gamme. On peut comprendre l'intérêt pour des recettes fiscales de notre ville et de notre métropole, mais pas pour la mixité sociale en tout cas. Ces logements se construisent dans des quartiers déjà favorisés comme la rue Saint-Fuscien où ils vont se vendre plus de 4000 euros du mètre carré et à la ZAC

Intercampus. Des habitantes et habitants du quartier La Vallée peuvent craindre un phénomène de gentrification suite à la mutation de leur environnement. Il faudra être vigilant à ce que la modernisation de quartiers vieillissants ne se fasse pas aux dépens des habitants historiques. Le lien entre les différents modes d'habitation n'est pas forcément évident ici.

A propos du permis de diviser, nous le portions également. C'est une très bonne chose et si 25 dossiers ont été rejetés ou abandonnés, cela montre à quel point la division abusive avait gangréné le parc immobilier privé à destination des personnes modestes. Il n'y a pas eu beaucoup de mouvements en sens inverse : une seule maison a été rassemblée. Peut-être que la nouvelle classification énergétique jouera un rôle dans la structuration de ces maisons.

Vous abordez aussi le permis de louer. Quelle sera la mise en œuvre exactement ? 6% des habitations sont considérées comme indignes en 2015, c'est-à-dire 3445. N'a-t-on pas de nouveaux chiffres depuis 7 ans ?

Par ailleurs, un tiers du parc est énergivore, ce qui représente 25 000 logements. Ici, l'objectif est d'accompagner 300 logements par an. Il faudra donc attendre plus de 83 ans pour que tous les logements puissent bénéficier de l'aide. Je pense particulièrement à la copropriété Berlioz où les habitants paient parfois jusqu'à 1700 euros de taxe foncière et ne sont pas particulièrement satisfaits de la menue aide apportée par les services de l'Etat. Ils sont toujours en attente des estimations pour la rénovation énergétique de leur copropriété. Cela risque de coûter très cher. La ville et/ou la métropole a-t-elle prévu de faire un geste pour aider les propriétaires habitants à rénover énergétiquement cette copropriété qui en a urgemment besoin ?

Ensuite, parlons de la jeunesse. Les moins de 30 ans représentaient 42,6% de la population en 2018. Une typologie de logement caractérise cette tranche d'âge : les studios et les logements étudiants. 4606 places en résidences dédiées, résidences universitaires mais aussi internats, pour 31 000 étudiants. Cela représente moins de 8% des étudiants. Cela n'a pas bougé depuis l'année dernière. Lorsque l'on fait un tour sur les sites d'annonces, beaucoup de logements nécessitent cautions et dépôts de garantie. Est-ce que des aides existent ? On peut aussi s'inquiéter sur le constat de l'UDAUS sur le rajeunissement du public en hébergement d'urgence qui est très inquiétant. Il va falloir se soucier très rapidement de cette problématique.

A l'opposé, pour les personnes âgées, le constat n'est pas beaucoup plus enthousiasmant : 474 logements alors que près de 20 000 Amiénois et Amiénoises ont plus de 75 ans. Le prix moyen de ces logements, hors coût des services, me paraît très élevé. Le recensement des besoins, qui n'existe pas encore, se fait urgent. Le taux de préconisation national pour ce type de logement, entre 3 et 5%, me semble très bas. Avez-vous réfléchi à des types d'habitat partagé pour ce type de population ? Il me semble que Le Béguinage a déjà fait ses preuves à Montreuil, par exemple, avec la Maison des Babayagas.

Sur le NPNRU, on constate plus de démolitions que de constructions. Il y a un véritable besoin de mixité sociale à l'intérieur des immeubles HLM. Peu de gens des classes moyennes savent qu'ils y sont éligibles. On veut laisser la place à celles et ceux qui en ont besoin, mais à force on crée des quartiers par milieux sociaux : le haut Henriville pour les riches et Etouvie pour les pauvres, par exemple. Dans nos permanences ainsi que dans celles des élus départementaux, la plupart des gens viennent pour des problèmes de logement, signe qu'il y a des manquements dans l'accueil et l'accompagnement de ces personnes, alors que cela devrait être une priorité lorsque l'on sait qu'un quart de la population amiénoise vit sous le seuil de pauvreté. Le PLH ne doit pas être un jeu de Monopoly pour les investisseurs privés qui viendraient profiter des défiscalisations sur les nouvelles constructions. Se loger à Amiens dans le parc privé devient de plus en plus cher et compte tenu de

la longueur des délais d'attribution de logements, il y a urgence à réfléchir sur l'accompagnement des demandeurs et demandeuses. Le PLH doit être un moyen de permettre à chacun d'habiter la ville au mieux, dans un logement sain et à sa portée. Je vous remercie.

M. GEST : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Guy PENAUD.

M. PENAUD : Madame DESBUREAUX, vous auriez dû venir à la commission parce que vous faites votre lecture des documents du PLH, ce que je peux comprendre, mais pour qu'on puisse vous répondre il faudrait un long débat sur la question et je vous propose la prochaine fois de venir en commission et de poser vos questions en commission. Là, on avait l'assistance technique de Mme LAMBERT, la directrice du service, et de M. Gilles RYCKEBUSCH, le DGA. On aurait pu vous répondre plus précisément sur l'ensemble des points parce que vous pointez un certain nombre de difficultés et je ne peux pas comme cela, de but en blanc, vous répondre. Donc, on fera comme la fois dernière : vous m'envoyez vos observations, on va vous répondre.

M. GEST : Je souhaitais quand même évoquer trois points dans votre intervention.

S'agissant d'abord, vous avez parlé de la priorité numéro 1 de nos politiques qui devrait être le logement. Je ne sais pas dire si c'est la priorité numéro 1. Ce que je sais, c'est que depuis 8 ans, nous avons à chaque conseil de nombreux dossiers sur lesquels nous intervenons pour le logement et par ailleurs, nous avons eu de très nombreuses constructions et il continue d'y en avoir sur la ville de manière différenciée ; des logements sociaux, énormément. Au point que nous sommes aujourd'hui autour de 33% de logements sociaux sur la ville d'Amiens. Et d'ailleurs, l'objectif du PLH, c'est de maintenir autour de 30% et non pas de continuer à augmenter le pourcentage de logements sociaux.

Par ailleurs, nous avons aussi diversifié et si vous prenez une ZAC comme Intercampus, vous pouvez voir, j'allais dire pratiquement chaque mois, évoluer ce quartier avec une mixité sociale, autre mot que vous avez utilisé, autre expression que vous avez utilisée, à laquelle, je pense, nous répondons très largement puisque vous n'avez qu'à regarder ce qui a été réalisé objectivement sur les différents quartiers, notamment sur les ZAC. On pourrait en dire autant du côté de Renancourt, par exemple.

Enfin, la politique sur les logements vacants, c'est un sujet effectivement qui fait partie du nouveau PLH. Nous avons un nombre de logements vacants, c'est vrai, très important. C'est la raison pour laquelle nous avons prévu une action sur ce domaine. Sauf que quand on y regarde, toutes les villes, par exemple, de notre taille, voire les villes plus importantes, ont également un taux de logements vacants à peu près identique, qui tourne autour de 8 à 10%. Il n'y a pas de quoi s'en réjouir. Mais je veux dire : c'est souvent parce que l'état de ces logements ne permet pas de les mettre sur le marché, car ils ne trouveraient pas preneur, même en location. Cela veut dire qu'effectivement il faut que l'on ait une politique sur ce sujet qui est définie dans le PLH nouveau et donc nous avons effectivement le souci de remédier progressivement à cela. Mais ce n'est pas la peine de faire rêver les gens sur des capacités que nous ne pourrions pas mettre en œuvre parce qu'effectivement cette situation n'est pas nouvelle, Madame DESBUREAUX. Elle ne date pas de 2014. Elle date d'années antérieures aussi. Donc, nous avons pris en compte le problème. Nous avons fait en sorte de prévoir des actions pour y remédier. Et donc, la critique que vous faites là-dessus me paraît effectivement excessive au même titre que le fait que nous ne ferions pas assez de mixité sociale. Faire de la mixité sociale, c'est aussi construire des logements d'un certain standing pour accueillir effectivement des familles qui ont envie d'habiter Amiens et trouver des logements qui correspondent à leurs attentes et c'est ce que nous essayons de faire.

Voilà ce que je pouvais vous répondre. Je vais mettre aux voix le point donc du bilan 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations : Mme DESBUREAUX, M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DECAVE, M. VOULMINOT (pouvoir à Mme DESBUREAUX), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DECAVE), M. BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

19 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DELEGATION AIDES A LA PIERRE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. PENAUD : Par convention signée le 1^{er} juin 2021, Amiens Métropole a obtenu de l'Etat le renouvellement de la délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques à la pierre pour une durée de 6 ans, de 2021 à 2026.

Pour permettre la réalisation de toutes les actions d'accompagnement dans le cadre de la délégation des aides à la pierre conformément à la convention que je viens de rappeler, une autorisation de programme « Délégation aides à la pierre » de 10 millions d'euros a été approuvée lors de la PPI 2022-2026. Je vous propose, pour l'année 2022, d'affecter 1 240 000 € en crédits de paiement sur cette autorisation de programme.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Oui, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Oui, juste une indication : comme je n'ai pas approuvé la PPI, je ne participerai pas au vote sur les autorisations de programme.

M. GEST : Bien. Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

20 - AUTORISATION DE PROGRAMME. SOUTIEN AMELIORATION HABITAT PRIVE. AFFECTATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022. MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS D'AIDES A LA RENOVATION DU PARC PRIVE EXISTANT. CREATION DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL 2023-2026. CONVENTION.

M. PENAUD : La collectivité a adopté le 5 novembre 2020 son nouveau Programme Local de l'Habitat, comme je l'avais rappelé lors du point 18, qui s'oriente notamment sur l'amélioration du confort de vie dans les logements. Les principaux enjeux de cette nouvelle orientation sont :

- De réduire la facture énergétique des logements pour leurs occupants en massifiant la réhabilitation thermique des logements. Vous pouvez voir sur le document qui est projeté actuellement que 40 000 logements ont été construits dans le périmètre d'Amiens Métropole avant toute réglementation thermique de 1971. Actuellement, ce sont 24 000 logements qui sont en étiquette E, F et G. C'est le petit bandeau que vous voyez sur le bas de l'écran ;
- Ensuite, il s'agit d'inciter les propriétaires privés à réaliser des travaux de rénovation ;
- De mettre à disposition des habitants un parc locatif privé qualitatif ;
- Et enfin de lutter contre toutes les situations d'habitat indigne.

Ces objectifs se traduisent premièrement par des conseils apportés aux demandeurs via la plateforme LAURE ; deuxièmement, par l'accompagnement aux travaux par un opérateur unique ; et troisièmement, par la création d'un système d'aides à la rénovation du parc privé.

C'est dans ce cadre que je vous propose d'approuver le lancement et l'exécution par Amiens Métropole d'un marché visant à recruter un opérateur de l'amélioration de l'habitat qui aura pour mission d'aider les propriétaires à monter leur projet de rénovation.

Je vous propose également d'approuver la création d'un Programme d'Intérêt Général, dit PIG, "Amélioration de l'habitat privé" pour la période 2023-2026 sur l'ensemble du territoire métropolitain. A cette fin, une convention à intervenir avec l'ANAH et l'État sera à approuver.

En outre, il vous est proposé que la collectivité octroie une aide pour la rénovation énergétique du parc existant, l'adaptation du logement à la perte d'autonomie, la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé et la remise sur le marché des biens vacants.

Les aides financières sont soumises à un règlement d'intervention. Les différents dispositifs sont décrits aux annexes qui vous ont été transmises avec la délibération. Il conviendra donc de les approuver.

Et enfin, pour 2022, il vous est proposé d'affecter 25 000 € en crédits de paiement de l'autorisation de programme « soutien amélioration habitat privé » votée lors de la PPI 2022-2026 d'un montant total de 4,345 millions d'euros.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, Monsieur le Vice-Président. Une petite explication de vote et puis un certain nombre de remarques quant à la politique de rénovation énergétique des logements privés.

Traditionnellement, nous sommes contre les autorisations de programme, sauf quand on estime que celles-ci sont plus que nécessaires, parce que les autorisations de programme, ce sont votre politique et donc vos choix politiques et pas les nôtres. Ici, on parle de rénovation thermique énergétique des logements du secteur privé. Permettez-moi de faire une petite mise en perspective nationale pour expliquer un petit peu notre position aussi sur vos objectifs.

Le secteur du bâtiment, résidentiel et tertiaire si on y ajoute le reste, c'est la première source de consommation d'énergie. Du coup, la politique de rénovation énergétique des bâtiments à laquelle l'Etat a consacré plusieurs efforts législatifs au cours de la dernière décennie puisque finalement c'est un chantier qui se mène au long cours, c'est un outil majeur pour atteindre la stratégie bas carbone et également l'accentuation de la baisse des gaz à effet de serre. Il y a eu une note qui a été rendue publique de la Cour des Comptes le 28 octobre dernier. Je cite : « La Cour des Comptes estime que les politiques de rénovation énergétique sont peu efficaces, mal évaluées et manquent de cohérence. Le compte n'est pas bon. Des objectifs sont à préciser. Des résultats limités et une évaluation insuffisante voire inexistante. »

Permettez-moi juste quelques chiffres nationaux. Selon les données de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat, il n'y a eu que 50 000 rénovations globales qui ont été réalisées ces dernières années et seulement 5 000 maisons individuelles. On est très loin des objectifs qui sont eux fixés par l'Etat qui devraient être 15 fois plus de rénovation globale pour atteindre vraiment cette neutralité en 2050. L'objectif en 2050 de l'Etat, c'est 100% de logements en

étiquette A ou B, non pas en étiquette D. Là, ce dont on parle aujourd'hui, c'est atteindre l'étiquette D. C'est vous dire l'étendue du gain et l'enjeu colossal du dossier. On sait que l'ensemble des logements n'atteindront pas l'étiquette A et B en 2050 ; ce serait quasiment impossible. Mais ce sont les chiffres qui sont devant nous.

Alors, sur le plan local, qu'en est-il de nos objectifs ? On en a discuté effectivement un peu longuement aussi avec M. Guy PENAUD et nos collègues dans la commission concernée. Il y a un objectif de 3300 logements du parc privé d'ici 2026. Donc, cela fait 1100 logements par an. C'est un chiffre ambitieux finalement. Mais quels sont les moyens que vous mettez en face en fait ? Quelle est la politique aussi que vous mettez en face ? A Amiens Métropole, on estime à 25 000 logements énergivores dans le parc privé. Au rythme qu'on fixe, il faut 22 ans tout juste pour passer en étiquette D. Tout juste pour passer en étiquette D. C'est long et donc quelles sont les garanties d'atteindre ces objectifs qu'on fixe qui sont bien faibles par rapport aux besoins ? Aucune en fait parce que les freins sont extrêmement nombreux. Vous le savez. On en a aussi parlé en commission.

Il faudrait engager une politique plus volontariste pour lever ces obstacles. Il y a des leviers qui existent. Nous avons fait un certain nombre de propositions d'augmenter les moyens humains en doublant les effectifs de la plateforme LAURE pour répondre aux nombreuses demandes qui ne manqueront pas d'affluer vu le contexte énergétique ; de proposer, et vous nous proposez l'approbation d'un service qui va dans ce sens ce soir et c'est très bien, un accompagnement des propriétaires jusqu'à la remise des clés, donc pas non seulement du conseil mais de l'accompagnement parce qu'on sait aussi à quel point un certain nombre de dossiers et souvent menés par des familles qui ne sont peut-être pas en capacité de le faire, sont abandonnés tant les dossiers sont complexes : deux devis, des entreprises RGE, voilà cela reste quand même... Donc, faciliter l'accès pour les personnes en précarité pour qu'elles n'aient pas à avancer l'ensemble de l'argent des travaux. Donc, permettre à des tiers investisseurs de prendre en charge le reste à charge qui malgré les aides reste trop élevé. On a vu sur une rénovation de 20 000 euros, sur une maison, le reste à charge c'est 4 800 euros. Qui peut mettre même à taux zéro 4800 euros quand on sait qu'on a déjà du mal à payer un certain nombre de factures alimentaires ou énergétiques ?

Ensuite, un des freins, c'est les entreprises en capacité de répondre. Il faudrait aussi travailler au développement d'entreprises et d'installation d'artisans RGE avec peut-être la Région pour monter en puissance. Développer les filières, avec la Région, de formation à la rénovation.

Et puis un dernier point si vous me le permettez : de faciliter l'accès à des matériaux de rénovation peut-être plus vertueux, d'isolation par exemple. Il y a une inflation galopante et aussi un problème de ressources. Cela permettrait, s'il y avait par exemple une coopérative d'achat locale, d'avoir un accès à des matériaux dont l'empreinte environnementale, écologique, serait plus vertueuse. C'est un critère qui n'est pas utilisé par les pouvoirs publics et souvent l'utilisation de ces matériaux reste marginale face à des rénovations qui sont classiques, qui sont souvent faites à base de laine de verre ou de fenêtres en plastique.

Donc, l'accélération de la rénovation énergétique des logements du parc privé, nous sommes pour. Nous voterons pour votre délibération. Mais pour réellement répondre aux enjeux, cette massification ne viendra que d'une volonté politique forte accompagnée d'un pilotage efficace que l'on ne voit pas venir.

M. DESCHAMPS : Bonjour, chers collègues. Nous allons forcément voter contre parce que c'est un dossier qui va dans le bon sens. Nous avons assisté à la commission et vraisemblablement le

nombre... J'ai dit : « Je vais voter pour. » Non j'ai dit : « Je vais voter... Je vais bien sûr voter contre. » C'est une habitude, vous voyez, peut-être ! Je vais bien sûr voter pour cette délibération qui va dans le bon sens. Nous avons, Amiens au Cœur, assisté à cette commission préparatoire qui était passionnante. On a vu le travail qui est mené. On a aussi vu les chiffres et les chiffres démontrent qu'il va y avoir de plus en plus de demandeurs forcément puisque cela coûte tellement de plus en plus cher de se chauffer que les habitants de notre métropole vont être demandeurs de faire des travaux.

Une crainte qu'on peut dessiner, qu'on peut entrevoir, c'est le manque de main-d'œuvre chez les artisans de notre territoire. A un moment, ils vont être débordés par la demande et c'est tant mieux, mais en étant débordés par la demande, on va créer de la frustration chez certains habitants. Aussi, me semble-t-il, y a-t-il un vrai travail à faire sur la filière de l'enseignement dans le bâtiment. C'est très important : on a hélas ! un taux de chômage très fort, plus fort que la moyenne en tout cas, sur notre territoire et inciter dès à présent des jeunes qui ont 15 ans, 16 ans, 17 ans, à se lancer dans des formations sur les métiers de l'isolation me semble une vraie politique à mener. Je ne doute pas que vous avez déjà eu l'idée, mais peut-être pourriez-vous nous rassurer ce soir sur cette volonté et sur les biais que vous allez mettre en œuvre pour y arriver ? Puisque c'est un dossier qui va durer plusieurs décennies. Merci.

M. GEST : D'autres interventions ? Non. Je vais donner la parole à Guy PENAUD.

M. PENAUD : Oui, merci, Monsieur le Président. Merci pour vos deux interventions qui vont dans le bon sens.

Alors, j'ai souhaité qu'on mette ce tableau-là que vous avez sur la diapositive qui est actuellement projetée pour vous montrer qu'Amiens Métropole, qui est dans la colonne rose vers le bout du tableau, c'est l'un des intervenants. C'est-à-dire que les crédits qui sont consacrés par Amiens Métropole pour l'aide à la rénovation des logements, c'est en complément de l'ANAH, en complément des certificats d'économie d'énergie, de la Région, du Département, etc. On vient en fin de parcours.

Et ensuite, vous savez très bien que la principale difficulté que rencontrent nos concitoyens, c'est une difficulté qui est liée à la profusion de personnes qui vous téléphonent, qui vous envoient des mails à longueur de journée et qui vous demandent de bien vouloir souscrire à leurs propositions. Donc, c'est pour cela qu'on met en place un PIG de manière à créer un interlocuteur qui va, comme l'a rappelé M. PRADAT tout à l'heure, prendre le dossier depuis la visite du logement jusqu'à la réalisation des travaux avec l'examen des devis, le suivi des travaux, etc. pour qu'il y ait une juste facturation de ce qui est fait et c'est un des principaux freins. Actuellement, il y a des personnes qui sont capables de pouvoir financer elles-mêmes, avec un peu d'aide, la rénovation thermique de leur logement, sauf qu'elles n'osent pas se lancer parce qu'il y a beaucoup trop d'interlocuteurs et on se demande toujours si ce qu'on nous propose est la bonne solution. Comme vous le voyez sur ce tableau-là, il y a de multiples intervenants et le principal levier, enfin la principale difficulté qu'on avait pointée, c'est celle justement de l'accompagnement et c'est pour cela qu'on a proposé ce PIG qui va être cofinancé par Amiens Métropole évidemment, mais aussi par l'ANAH et la Région qui vont financer pour les personnes qui sont classées dans les revenus modestes et très modestes, de manière à pouvoir amplifier. Il ne faut pas s'arrêter simplement aux objectifs que fixe Amiens Métropole. Il y a des personnes qui vont elles aussi accéder à la rénovation énergétique de leur logement.

Ensuite, concernant les moyens qui sont mis en œuvre, vous avez dit tout à l'heure qu'il faudrait davantage de techniciens. Sachez que la plateforme LAURE va passer à équivalent 4 temps

pleins comme conseillers et puis le PIG va apporter à peu près 8 personnes. Donc au total, cela fera 12 personnes sur le territoire d'Amiens Métropole qui vont se consacrer à la rénovation énergétique et à l'amélioration de l'habitat et ensuite aussi au problème du vieillissement de la population. Donc, il y a des moyens financiers, certes qui sont limités par rapport à la contribution réelle d'Amiens Métropole vis-à-vis des travaux, mais il y a une intervention d'Amiens Métropole qui va coûter, je crois, 2 200 000 euros sur la durée et qui est loin d'être négligeable.

Voilà, Monsieur le Président, pour quelques éléments que je voulais apporter en réponse à ce qu'on s'était déjà échangé lors de la commission.

M. GEST : Comment dirais-je ? J'avoue, Monsieur DESCHAMPS, que je partage votre inquiétude qui malheureusement n'est pas nouvelle d'ailleurs puisque depuis qu'on parle de la rénovation énergétique des logements – cela ne date pas de cette année, cela date déjà depuis plusieurs années – depuis le début, il est pointé le fait que les professions artisanales dédiées risquent de ne pas pouvoir répondre à la demande croissante. Alors, c'est beaucoup plus du ressort de la Région qui a d'ailleurs une politique dans ce domaine. Je dois vous dire que nous travaillons actuellement aussi à une nouvelle convention avec la Chambre des Métiers et que dans cet accord-là, il y aura probablement un volet qui sera consacré à cet aspect des choses. Mais je précise quand même que la priorité dans ce domaine, comme tout ce qui touche à la formation, c'est d'abord la responsabilité du Conseil Régional et de l'Etat bien entendu.

Voilà, je vais mettre aux voix, sachant que c'est une autorisation de programme. Donc, Mme DESBUREAUX ne prend pas part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

21 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DEVELOPPEMENT ACCESSION SOCIALE. AFFECTATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022. ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT POUR LES AIDES A LA PRODUCTION DE LOGEMENT EN ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE AU BENEFICE DES FUTURS PROPRIETAIRES. CONVENTION.

M. PENAUD : Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, Amiens Métropole a adopté en 2015 son dispositif d'aide aux logements développés en PSLA et aux ventes de logements par les bailleurs, puis en 2019 Amiens Métropole a créé un prêt à taux zéro local (qu'on a dénommé P2A) complétant le PTZ national. En application de la loi ALUR, un nouveau type d'accession sociale à la propriété se développe aujourd'hui sur le territoire, à l'initiative du bailleur social AMSOM HABITAT, en sa qualité d'Office Foncier Solidaire : il s'agit de logements proposés sur des fonciers qui font l'objet d'un bail, dit « Bail Réel Solidaire » (logements BRS). Ce bail confère aux ménages achetant le logement des droits réels sur le terrain pendant une longue durée (de 18 à 99 ans). D'autres organismes HLM du territoire, tels que Clésence, sont en train de se doter aussi de cet outil et je crois que Clésence a obtenu aussi l'autorisation de travailler le Bail Réel Solidaire.

Je vous propose donc que les aides d'Amiens Métropole s'orientent de la manière suivante :

- Premièrement, le maintien du P2A avec aujourd'hui 2 banques qui le distribuent (la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole). Le budget qui est alloué à ce dispositif est de 486 000 € (soit en moyenne 1 495 € pour 65 logements par an).

- Deuxièmement, la création d'une aide forfaitaire de 1 800 € pour chaque logement financé en accession sociale à la propriété via le Bail Réel Solidaire (BRS), dans la limite de 680 000 €, soit 377 logements. Cette aide se cumulera sur le territoire de la Ville d'Amiens avec celle accordée par la Ville, qui s'élève à 2 400 € par logement.

- Ensuite, troisièmement, l'abrogation du dispositif d'aides au PSLA voté en 2015 (pour information, la Ville d'Amiens continuera son soutien aux logements PSLA dans les QPV à hauteur de 170 €/m², plafonné à 17 000 € de subventions par logement).

Pour la mise en œuvre de tous ces dispositifs d'aides relevant de l'accession sociale ou de l'aide à l'acquisition de propriété, l'autorisation de programme « Développement accession sociale » avait été approuvée lors de l'adoption de la PPI. Je vous propose donc d'affecter pour l'année 2022 des crédits de paiement à hauteur 391 000 €.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - AMIENS. AMSOM HABITAT. CONSTRUCTION DE 51 LOGEMENTS EN BRS. ZAC RENANCOURT. ILOT C3. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. PENAUD : Le point 22, c'est un cas d'école par rapport à ce qu'on vient d'adopter juste à l'instant.

Je vous propose de répondre favorablement à l'AMSOM Habitat qui sollicite une participation de 91 800 € auprès de la collectivité, soit 1 800 € par logement, pour le financement de son opération de construction de 51 logements située dans la ZAC Renancourt ilot C3. Cette opération s'intègre dans le cadre du nouveau dispositif Bail Réel Solidaire (BRS) voté à l'instant.

Le projet consiste en la construction de 5 logements collectifs et de 46 logements individuels respectant la norme RT 2012, commercialisés sous le nom "L'ilot Carmin". Chaque maison dispose d'un garage, d'un jardin privatif, et pour certaines d'entre elles d'une terrasse aménageable sur laquelle pourra venir s'ajouter une pièce complémentaire

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Je tiens à remercier Guy PENAUD qui vient de nous présenter cinq dossiers concernant l'habitat, ce qui est la démonstration, si c'était nécessaire, que c'est vraiment, si ce n'est peut-être pas la première des politiques, une politique extrêmement importante d'Amiens Métropole et par ailleurs aussi d'ailleurs de la Ville d'Amiens.

13 - QUAI DE L'INNOVATION. CCI AMIENS-PICARDIE. GESTION DES ESPACES MUTUALISES. CONVENTION 2023-2026.

M. GEST : Je vais donc revenir un peu en arrière pour donner la parole à Margaux DELÉTRÉ pour le point 13.

MME DELETRE : Oui, merci, Monsieur le Président. Bonsoir, mes chers collègues. Monsieur le Président, si vous le permettez, je souhaiterais faire une introduction d'ensemble des dossiers 13 ; 14 et 17 puisqu'ils ont, ils avaient vocation à être présentés en même temps, si cela ne vous dérange pas.

M. GEST : Pas de problème.

MME DELETRE : Bien. Merci beaucoup !

Mes chers collègues, comme vous le savez, Amiens Métropole a adopté en février dernier son Schéma Métropolitain Enseignement Supérieur Recherche et Innovation qui vise notamment l'accès à l'innovation et au savoir et rendre visible aux acteurs locaux l'écosystème métropolitain de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour renforcer son utilité et sa notoriété, et donc notre attractivité.

Le territoire compte la présence d'un millier de chercheurs dans les établissements publics et dans les entreprises, 36 laboratoires publics, 4 centres de transfert, 3 pôles de compétitivité, une trentaine de nouveaux diplômés d'un doctorat à l'UPJV chaque année, et l'un des premiers besoins des entreprises qui portent des projets d'innovation est un accompagnement technologique et de R&D.

Au regard de la taille de notre territoire, Amiens Métropole dispose d'un potentiel important qui mérite d'être encore davantage poussé et dynamisé. Il y a déjà bien sûr des petites et des grandes réussites qui marquent le territoire amiénois : POSOS, YNSECT, TIAMAT, OPEN STENT SOLUTION pour les plus jeunes. Il y a aussi de remarquables projets innovants dans des industries historiques du territoire telles que VALEO ou encore FAIVELEY.

Faire croître l'innovation dans les entreprises est aujourd'hui un enjeu de survie. D'abord, il y a l'évolution des cycles de modèles économiques qui sont passés d'une vision long terme (10-15 ans je dirais) à une vision court terme (3 à 5 ans). Il faut constamment innover pour s'adapter aux évolutions du marché, voire les anticiper. L'innovation n'est par ailleurs pas seulement technologique. Il peut également s'agir d'innovation commerciale, d'innovation sociale, d'innovation incrémentale. Quelle que soit sa dimension, le territoire doit s'organiser pour que toutes ses entreprises puissent s'engager dans cette dynamique et s'y sentir épaulées.

Par ailleurs, il y a différentes raisons d'innover pour une entreprise et différentes manières de le faire. L'innovation est devenue une composante incontournable face à la concurrence accrue et les entreprises doivent essayer de se renouveler pour éviter de disparaître. Cet enjeu d'innovation est aussi important pour les grands groupes que pour les TPE/PME qui constituent aujourd'hui la très grande majorité des entreprises et qui en France représentent près de la moitié de la masse salariale.

L'enjeu, vous l'aurez compris, est bien l'emploi et la capacité du territoire et de ses entreprises à pleinement intégrer l'économie de demain. En ce sens, il vous est proposé ces trois dossiers destinés à soutenir cette dynamique dans une pleine complémentarité d'intervention :

- le soutien d'Amiens Cluster dans sa capacité à accompagner les entreprises et l'écosystème dans des dynamiques d'innovation ;
- la création d'un Fonds d'Initiative Innovation avec la BPI et la Région des Hauts-de-France afin de soutenir financièrement les entreprises qui s'engagent dans des projets d'innovation ;
- et enfin le partenariat avec la CCI Amiens Picardie dans la gestion et l'animation du Quai de

l'Innovation qui doit être encore davantage au cœur des échanges et des réseaux d'innovation, des initiatives d'information, de formation et de sensibilisation de tous les acteurs. Ces outils ont pour mission de former un écosystème sur lequel les projets d'innovation portés par le monde socio-économique pourront s'appuyer pour émerger, se déployer, et pleinement s'ancrer sur le territoire.

Pour le point 13, dans le cadre, donc, d'un partenariat engagé depuis plusieurs années avec la CCI Amiens-Picardie, la collectivité et la Chambre de Commerce et d'Industrie Amiens-Picardie participent à l'accompagnement, à la création et au développement des entreprises.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention fixant les modalités du partenariat à intervenir avec la CCI Amiens-Picardie, au titre des années 2023-2026, pour la gestion des espaces mutualisés du Quai de l'innovation. Ce partenariat serait d'une durée de 3 ans. Le budget prévisionnel de fonctionnement de ce partenariat est évalué à 325 000 € TTC par an. Le déficit prévisionnel maximum envisagé, incluant les charges immobilières et déduisant les recettes de location, est de 60 000 € à répartir entre la CCI et Amiens Métropole, soit 30 000 € chacune.

M. GEST : Voilà pour le point 13. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14 - AMIENS CLUSTER. ADHESION ET SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION.

MME DELETRE : L'action d'Amiens Cluster s'inscrit dans la politique de développement et d'attractivité du territoire et plus précisément dans la dynamique que souhaite insuffler l'agglomération en matière d'innovation. Pour rappel, l'association a été créée en 2017 par ses membres fondateurs (Amiens Métropole, la Ville d'Amiens, la CCI, le CHU et l'UPJV) autour de 3 clusters thématiques validés par les acteurs du territoire : la e-santé, le numérique et l'autonomie énergétique

Je vous propose pour l'année 2023 qu'Amiens Métropole accorde une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 000 € à l'association Amiens Cluster. L'adhésion de la collectivité à l'association Amiens Cluster, pour l'année 2023, doit également être renouvelée, la cotisation étant fixée à 30 000 €. Une convention serait à conclure.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations : *MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, Mmes BELLINA et VAGNIEZ, Mme DESBUREAUX, M. BAÏS et Mme NOUAOUR, M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DECAVE, M. VOULMINOT (pouvoir à Mme DESBUREAUX), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. DECAVE) se sont abstenus.*

17 - FONDS D'INITIATIVE INNOVATION. PARTENARIAT AVEC LA BPI FRANCE ET LA REGION HAUTS-DE-FRANCE. CONVENTION.

M. GEST : Margaux, tu présentes le 17 ou tu suis l'ordre chronologique ?

MME DELETRE : Comme vous préférez.

M. GEST : Si tu as fait 13-14-17, prends le 17.

MME DELETRE : Allez, 17 ! Merci, Président.

Le Schéma Métropolitain d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation adopté le 3 février 2022 compte parmi ses objectifs de faciliter l'accès à l'innovation et aux savoirs, je vous le disais en introduction.

Ces objectifs impliquent un soutien à l'innovation des entreprises du territoire. Aussi, il est nécessaire de renforcer la capacité des entreprises à initier des projets d'innovation qui, par définition, prennent un niveau de risque plus élevé.

En ce sens je vous propose de développer un nouvel outil financier en partenariat avec la BPIFRANCE (Banque Publique d'Investissement) et la Région des Hauts-de-France. Il s'agirait de la constitution d'un Fonds d'Initiative et d'Innovation (FI²) accessible aux entreprises du territoire de moins de 2 000 salariés, portant un projet d'innovation. Une attention particulière sera portée aux entreprises primo accédant ou sans accompagnement depuis 5 ans, ainsi qu'aux projets relevant des filières d'excellence soutenues par Amiens Métropole.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - ASSOCIATION COter NUMERIQUE. ADHESION. COTISATION. ANNEE 2023.

MME DELETRE : Je vous propose que la collectivité adhère à l'association «coTer numérique» afin que sa direction des systèmes d'information puisse participer aux échanges et bénéficier de l'expérience, de l'expertise et des conseils via le réseau des collectivités territoriales, conseils départementaux, conseils régionaux. Cette adhésion permettra également de rencontrer des éditeurs, constructeurs, intégrateurs et d'établir des connexions avec d'autres réseaux comme Adullact (les services en ligne notamment et les démarches simplifiées), l'AITF (qui est l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France), le Forum de la e-administration, etc. Le coTer établit chaque année et de façon impartiale une synthèse des problématiques qui intéressent les décideurs. Le montant de la cotisation pour l'année 2023 s'élève à 480 €. Il convient également d'approuver les statuts de l'association.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC RESAH. ADHESION. CONVENTION DE SERVICE D'ACHAT CENTRALISE.

MME DELETRE : Je vous propose d'adhérer à ce Groupement d'intérêt public afin de bénéficier des tarifs négociés par la centrale d'achat concernant la fourniture de services de télécommunications et prestations associées, de bénéficier de l'expérience, de l'expertise toujours et des conseils de l'opérateur Orange.

Cette adhésion qui s'élève à 1800 € par an permettra d'optimiser les achats d'abonnements de téléphonie fixe, mobiles ainsi que du matériel de téléphonie mobile, de conserver l'opérateur actuel et donc de minimiser les impacts liés à un changement d'opérateur. L'adhésion au Resah

permettra de réaliser une économie d'environ 15% sur les abonnements des lignes fixes et 25% sur les lignes mobiles sur la base du parc existant.

M. GEST : Est-ce qu'il y a des remarques sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**8 - RENOUELEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AMETIS ET DES SERVICES ANNEXES.
MODIFICATION DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU PROCHAIN CONTRAT.**

M. GEST : On va faire à nouveau un retour en arrière pour passer au point 8 avec Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : Lors du conseil métropolitain du 19 mai 2022, le processus de renouvellement du contrat de gestion de l'exploitation du réseau de transports publics, des services liés à l'usage du vélo et des services annexes et le principe du choix d'une délégation de service public à l'issue du contrat actuel dont la date d'échéance était le 30 avril 2024 ont été approuvés. La date d'entrée en vigueur du futur contrat d'exploitation du réseau était fixée au 1^{er} mai 2024 pour une durée de six ans et huit mois.

Cependant, afin de permettre à Amiens Métropole de lancer dans des conditions sécurisées et stabilisées sur les plans techniques et financiers la procédure de renouvellement, un avenant a été approuvé lors du Conseil d'Amiens Métropole du 17 novembre 2022 avec la Société Keolis Amiens (déléataire actuel) afin de prolonger de huit mois le contrat en cours, portant la date d'échéance au 31 décembre 2024.

En conséquence, je vous propose aujourd'hui d'approuver cette délibération modificative qui fixe la date d'entrée en vigueur du futur contrat au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de six ans. Les autres dispositions ne sont pas remises en cause.

M. GEST : Voilà, mesure purement technique. Y a-t-il des questions ? Madame DESBUREAUX puis je n'ai pas vu la main qui se levait. Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Oui, je m'interroge en ce moment sur la qualité du réseau parce que pour avoir essayé de prendre plusieurs fois le bus cette semaine, je remarque qu'avec les températures les NEMO manquent, enfin ce n'est peut-être pas à cause des températures, mais en tout cas les NEMO manquent à l'appel. C'est peut-être un hasard, mais l'engagement du passage toutes les dix minutes en journée n'est absolument pas respecté et aucune information n'est diffusée aux usagers sur l'application. J'en tiens pour exemple ce matin entre 8h30 et 9h00 : aucun N1 vers Longueau dans le centre-ville alors même que l'application Ametis indiquait 2 à 3 passages. Les retards ne sont pas rares. C'est même la réputation du réseau. Mais le manque de communication de l'entreprise et l'inefficacité de l'application n'aident pas.

Et aussi une question : où en est-on de la réparation des bus envoyés en Espagne ? Est-ce que ces réparations sont véritablement efficaces ?

Je me permets aussi, parce que Monsieur BAIS est parti pour une affaire urgente, mais de sauter sur l'occasion qu'on aborde la question des transports pour vous interroger sur l'article du *Courrier picard* qui est sorti sur la SPL à propos des TER. En fait, sur la participation de la communauté d'agglomération, sur la centrale d'achat, il me semble. Le conseil régional pour la Région qui est en train d'acquiescer et de gérer ces trains, les TER. La société publique locale. Donc, le conseil régional

détiendra 98% des actions et les 2% restants revenant à Amiens Métropole, dicit la presse. Qu'est-ce qu'on vient faire dans ce montage ? Est-ce que vous avez prévu de remplacer les NEMO par des trains ou alors la Région souhaite-t-elle faire rouler nos bus diesel sur les lignes de chemin de fer ? Pourquoi sommes-nous la seule collectivité actionnaire au côté du conseil régional ? Ni Lille, ni Saint-Quentin, ni Beauvais, ni Arras, ne semblent être partenaires ou actionnaires. Quels seront nos engagements sur les garanties et cautions des lourds investissements ferroviaires annoncés pour cette SPL ? (1,2 milliard d'euros.) Qui a pris cette décision ? Est-ce qu'on va avoir une délibération ? Combien va coûter cette entrée au capital ? Quel impact sur la structure Ametis ? Existe-t-il une étude ou des travaux de commission qui pourraient justifier cette décision inédite présentée par la Région comme l'antichambre de la privatisation des TER ? Au regard de l'importance et des enjeux du sujet, il nous faut des réponses claires et urgentes.

C'était l'intervention de Monsieur BAIS qui n'a pas pu la faire.

M. GEST : Madame DESBUREAUX, je suis désolé de vous décevoir : vous n'aurez pas de réponse claire et urgente parce que ce n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui ; ce sera à l'ordre du jour de la prochaine séance. Donc voilà. Et ne fantasmez pas sur les privatisations. Essayez d'éviter ces discours stéréotypés qui datent du siècle passé. Voilà.

On va répondre, par contre, sur le reste, c'est-à-dire sur les questions que vous avez évoquées avant. Jean-Claude.

M. RENAUX : Je peux dire un mot sur la qualité du réseau, mais vos deux questions n'en font qu'une en réalité quelque part puisqu'effectivement nous n'avons pas encore un taux de disponibilité optimal. C'est dû aux bus qui n'ont pas encore fait l'objet justement d'une reprise par IRIZAR. La réparation des NEMO, ceux qui reviennent, sont plutôt... On est plutôt satisfaits. Par contre, effectivement, on a un calendrier de reprise par IRIZAR qui, pour des raisons diverses (fourniture de pièces électriques, composants électroniques, etc. parfois puisqu'il y a des tas de reprises dessus), fait que ce calendrier glisse encore et donc au fur et à mesure que les bus rentrent, nous améliorons notre disponibilité et notre capacité à répondre au réseau. Alors, le temps moyen, c'est 12 minutes pour un NEMO. Voilà. Donc, vous voyez : vos deux questions n'en font qu'une. Nous faisons, le délégataire fait en sorte d'assurer le service. En même temps, nous sommes dans une période de moindre fréquentation puisqu'il y a beaucoup d'étudiants qui sont absents encore là, donc on n'a pas de tension majeure sur le réseau, notamment sur les lignes les plus fortes (N2, N3).

M. GEST : Encore une fois, sur ce sujet, j'ai toujours fait la plus grande transparence. Je vais continuer. Il y a effectivement des retards pris dans la reprise des bus pour les raisons que vient d'évoquer Jean-Claude RENAUX. Ce n'est pas pour autant que cela nous donne satisfaction, mais à ma connaissance qui date d'hier, où effectivement il manquait des bus NEMO en service, ce n'est pas lié à la période de froid. Mais c'est lié, malheureusement, aux diverses pannes que l'on constate. Le seul côté rassurant, c'est qu'effectivement, lorsqu'ils reviennent de l'usine, ils fonctionnent voilà. Donc, on n'a qu'un espoir : c'est qu'ils accélèrent un petit peu, dès qu'ils vont pouvoir le faire, la remise en état des 43 bus puisque c'est manifestement le problème majeur de ces bus.

Ceci étant, cela n'empêche pas une fréquentation extrêmement élevée puisque nous avons eu hier un comptage qui nous a permis de vérifier qu'on était pratiquement la seule collectivité de France à être repassée au-dessus des chiffres de 2019 et ce, très largement. Tous les autres n'ont toujours pas retrouvé les 100% d'utilisation. Nous sommes nettement au-dessus. Nous sommes, je crois, par rapport à 2018, à +22. +22% de fréquentation par rapport à 2018. Donc, cela ne me satisfait

pas s'agissant du fonctionnement des bus, mais je dois convenir que néanmoins les bus rendent le service puisqu'il y a de plus en plus de fréquentation. Certainement d'ailleurs liée à la tarification que nous avons mise en place, la tarification solidaire. Voilà.

Je crois que Monsieur DÉCAVÉ m'avait demandé la parole. Non. D'accord. J'ai fait erreur alors. Bon, donc s'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations : MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, Mmes BELLINA et VAGNIEZ se sont abstenus.

23 - EPCC. POLE NATIONAL DU CIRQUE ET ARTS DE LA RUE. MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS. PARTICIPATION. ANNEE 2023. CONVENTIONS.

M. SAVREUX : La collectivité participe chaque année au financement des EPCC qui contribuent à la dynamique culturelle du territoire métropolitain et à son rayonnement national et international. Les participations d'Amiens Métropole proposées pour 2023 sont les suivantes :

-1 300 000 € pour le Pôle national du cirque et arts de la rue ;
- et 1 674 800 € pour la Maison de la culture d'Amiens. Nous revenons donc au niveau de 2021 pour la Maison de la culture après une baisse de 6% cette année.

Je précise que la délibération concernant le troisième EPCC, l'ESAD, interviendra lors du prochain conseil métropolitain.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'adopter et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions financières correspondantes à intervenir avec chaque EPCC cité : cirque et Maison de la culture.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non, je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations : Mme DESBUREAUX, M. BAÏS et Mme NOUAOUR, M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DECAVE, Mme THÉROUIN, M. BARA (pouvoir à Mme THÉROUIN) se sont abstenus.

M. VOULMINOT (pouvoir à Mme DESBUREAUX) et M. SAVREUX n'ont pas pris part au vote.

24 - MUSEES D'AMIENS. PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE PICARDE JULES VERNE. CONVENTIONS.

M. SAVREUX : Depuis plusieurs années, les Musées d'Amiens nouent des collaborations avec l'Université de Picardie Jules Verne pour favoriser l'accès aux collections du Musée de Picardie, notamment pour les étudiants de l'UFR des arts ou du Service de Santé Universitaire (SSU). Suite à une phase expérimentale déjà engagée ces dernières années et ayant porté ses fruits, je vous propose de formaliser ces partenariats en approuvant une convention à intervenir avec chacune des deux unités de l'UPJV.

Avec l'UFR des arts, il s'agirait d'organiser des cours au sein de l'auditorium ou des salles du Musée de Picardie, au plus près des œuvres, de tenir des conférences avec les doctorants et enseignants-chercheurs, de définir des sujets de recherches, d'intervenir auprès des étudiants de manière ponctuelle et de co-construire et valoriser les actions avec les étudiants de la Licence 3 "Métiers de la Bande Dessinée".

Quant au Service de Santé Universitaire, il s'agirait de faciliter l'expression et la confiance en soi des étudiants au travers des supports artistiques autour d'ateliers aux thématiques diverses.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. CONVENTION DE PARTENARIAT DU POLE NATIONAL DE CONSERVATION. AVENANT.

M. SAVREUX : Vous savez que la Ministre de la Culture précédente, Roselyne BACHELOT, est venue à Amiens pour signer une première convention de partenariat le 4 mars dernier et qui fixe les ambitions du futur pôle national de conservation des collections de la Bibliothèque nationale de France. Cette convention précisait dans ses termes que la mise en forme et la signature de documents complémentaires devaient intervenir dans un délai de 6 mois, notamment une convention de partenariat culturel et une convention financière. On y vient dans le point juste après. Les calendriers institutionnels propres à chaque partenaire ne permettant pas de tenir les délais fixés dans la convention initiale, un avenant à la convention visait à décaler le délai pour la formalisation et le vote desdits documents à une durée de 11 mois. Cet ajustement avait fait l'objet d'un vote en conseil métropolitain du 29 septembre dernier. Cependant, entre-temps, les modalités de portage de l'opération immobilière ainsi que les conditions de cofinancement régional étant revisitées d'un commun accord entre la BnF et la Région, je vous propose d'approuver et d'autoriser le Président à signer ce nouvel avenant qui acte les modifications nécessaires et annule et remplace celui voté le 29 septembre 2022.

M. GEST : Y a-t-il des remarques, des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. POLE NATIONAL DE CONSERVATION D'AMIENS. CONVENTION FINANCIERE ET CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL.

M. SAVREUX : On a vu à l'instant qu'il y a eu une convention du 4 mars qui appelait d'autres conventions à venir. Eh bien, je vous propose ici la mise en place d'une convention de partenariat culturel ainsi qu'une convention fixant les modalités de financement du projet.

S'agissant de l'accompagnement financier, Amiens Métropole a pris l'engagement d'une attribution de subvention d'investissement forfaitaire pour soutenir la construction du bâtiment à hauteur de 6 millions d'euros, moins les 630 000 € déduits sur le prix du foncier.

En ce qui concerne le partenariat culturel, Amiens Métropole entend, au travers de cette implantation structurante, conforter la dynamique culturelle comme vecteur de développement territorial, porter une ambition en faveur de la lecture publique et l'accès facilité à la connaissance et asseoir leur statut de foyer de création et d'innovation plébiscité par les artistes et créateurs en région comme internationalement.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature par Monsieur le Président des conventions annexées à la présente délibération.

Je précise, pour ce qui est de la convention culturelle, qu'il s'agit d'une convention cadre et qu'elle a ensuite vocation à être déclinée en actions concrètes. C'est une convention culturelle qui est très importante puisqu'elle va nous permettre de nouer des partenariats de coopération bien avant l'ouverture du pôle de conservation qui ouvrira ses portes à Amiens en 2028 et on y trouve également les premiers axes de coopération et la gouvernance que l'on souhaite mettre en place pour la mise en œuvre concrète de cette convention.

En matière de coopération, on y retrouve de la coopération documentaire avec la possibilité de recourir aux fonds patrimoniaux de la BnF. Il y a 40 millions de documents archivés, donc on devrait avoir le choix.

Une coopération autour des métiers techniques de la conservation puisqu'en fait on aura également à côté du pôle de conservation un pôle tertiaire avec un atelier de numérisation et un atelier de restauration des ouvrages.

De la coopération aussi autour de la formation aux métiers des bibliothèques et l'UPJV a, grâce à l'arrivée de la BnF, créé une licence et un master Métiers du Livre.

Ensuite, une coopération sur l'éducation artistique et culturelle. Nous souhaitons profiter de la compétence de la BnF sur le sujet en matière d'ateliers, de résidences de journalistes, etc. Nous avons une forte ambition sur l'éducation artistique et culturelle.

Et enfin, une coopération pour la circulation et la valorisation des collections. Il s'agit ici de permettre tout simplement des expositions hors les murs des collections de la BnF dans les structures culturelles de la métropole.

M. GEST : Avez-vous des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE ET DES ANIMATIONS AUTOUR DU LIVRE A LA BIBLIOTHEQUE DE LA MAISON D'ARRET D'AMIENS. CONVENTION.

MME BOCHE : Bonsoir à tous, chers collègues.

S'agissant du point 27, il s'agit d'une convention afin de favoriser le développement de la lecture et des animations autour du livre à la bibliothèque de la Maison d'Arrêt d'Amiens. Les bibliothèques d'Amiens Métropole, la Maison d'Arrêt d'Amiens, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Somme et l'Association Nationale des Visiteurs de Prison s'associent donc autour d'une convention afin de permettre d'entériner l'aide apportée aux bénévoles intervenant à la bibliothèque de la prison. Cette convention fixe les conditions du partenariat établi entre les 4 signataires pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

Concrètement, s'agissant des bibliothèques d'Amiens Métropole, le soutien se concrétiserait par l'intervention sur un volume horaire minimum de 30 heures par an ayant pour objet la formation du personnel bibliothécaire bénévole, notamment sur la gestion du fonds, la politique d'acquisition documentaire, les relations avec le Centre National du Livre et le développement d'animations autour du livre.

Je vous propose donc, chers collègues, d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. GEST : Pas de problème(s) pour ce rapport ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - AMIENS. STADE JEAN BOUIN. MISE EN SECURITE PAR COMPLEMENT DES VIDES. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DUFLOT : Bonsoir, mes chers collègues. Je vous propose d'approuver la convention de fonds de concours pour laquelle la Ville d'Amiens versera la somme de 68 086,50 € à Amiens Métropole pour la mise en sécurité par comblement des vides du stade amiénois Jean Bouin.

M. GEST : Merci. Quelque chose me dit que Madame DESBUREAUX ne votera pas ce rapport. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte

Observations :

Mme DESBUREAUX a voté contre.

29 - AIDES AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DANS LE CADRE DE LA PREPARATION AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024. SUBVENTIONS. ANNEE 2022.

M. DUFLOT : Je vous propose de répartir la somme de 29 400 € en versant une subvention de 2 100 € à chacun des 14 athlètes cités dans la délibération qui sont tous issus de trois clubs amiénois (le club d'aviron, le club L'Amiens Métropole Natation et le club d'athlétisme), dans le cadre de cette préparation donc aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

M. GEST : OK. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : A noter que l'un des sportifs en question, Mewen TOMAC, est au Championnat du Monde de Natation. Il a fait finaliste du 100 mètres dos, qui est une discipline vraiment très prisée à Amiens, comme l'a indiqué son prédécesseur que l'on connaît bien puisqu'il a donné son nom à une piscine à Amiens.

30 - MANIFESTATIONS SPORTIVES. SUBVENTIONS ET AIDES AUX DEPLACEMENTS. SECONDE REPARTITION. ANNEE 2022. AVENANT N°2.

M. DUFLOT : Dans le cadre du projet sportif d'Amiens Métropole 2021-2026, je vous propose d'approuver une seconde répartition de subventions au titre de 2022, pour l'organisation de manifestations sportives mais également la première répartition des déplacements exceptionnels à des manifestations hors Amiens Métropole. Les clubs concernés sont listés dans la délibération et l'enveloppe financière utilisée s'élève à 29 600 €.

M. GEST : Pas de problème(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - PONT-DE-METZ. ACQUISITION DE PARCELLES AUPRES DE LA SAFER HAUTS DE FRANCE DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU.

M. MAQUET : La SAFER Hauts de France a exercé son droit de préemption sur des parcelles à Pont-de-Metz, cadastrées section AB numéros 25J et 25K pour une superficie totale de 4 031 m². La collectivité avait fait part de son intérêt pour ces parcelles en raison de leur situation à proximité du périmètre rapproché du captage d'eau potable de Pont-de-Metz. Le maintien de pratiques compatibles avec la protection de la qualité de la ressource en eau y est un enjeu prioritaire. La SAFER n'ayant pas vocation à demeurer propriétaire, elle s'est rapprochée d'Amiens Métropole afin de lui transférer la propriété de ces parcelles. Je vous propose donc d'approuver cette acquisition moyennant le prix principal de 4 000 €. Les frais d'intervention de la SAFER, estimés à 2 276.55€, seront pris en charge par Amiens Métropole, ainsi que les frais notariés. La dépense totale est estimée à 8 000 € pour cette acquisition. Voilà, Monsieur le Président. Le Président vous sollicite pour cette approbation, pour l'approbation de cette délibération.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. TARIFS 2023.

M. MAQUET : Je vous propose d'actualiser les tarifs (détaillés en annexe de la délibération) en matière d'eau et d'assainissement qui prendront effet au 1^{er} janvier 2023 :

- le m³ d'eau vendu passerait de 1,40 € HT à 1,54 € HT et le montant de l'abonnement annuel passerait de 42,20 € HT à 44,40 € HT ;

- le m³ d'eau usée traitée passerait de 1,30 € HT à 1,33 € HT.

Les redevances 2023 de l'Agence de l'Eau Artois Picardie sont inférieures à l'exercice 2022 et ce afin d'encourager les collectivités à augmenter leur prix de l'eau et soutenir ainsi leurs projets d'investissement.

La ressource en eau, on était à 0,058 €/ m³. Cela n'a pas changé.

Par contre, c'est une réduction légère : lutte contre la pollution, on était à 0,350 en 2022. On est aujourd'hui à 0,320 €/ m³.

Modernisation des réseaux : 0,200 €/ m³ aujourd'hui alors qu'on était à 0,210 en 2022.

Ainsi, le prix du service calculé sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³ (base de comparaison entre toutes les collectivités) passerait de 3,94 € TTC/ m³ en 2022 à 4,11 € TTC/ m³ pour l'année 2023. A titre indicatif, le prix moyen était de 4,59 € TTC en 2021 sur le bassin Artois Picardie.

Une précision supplémentaire : pour les familles, je dirais, métropolitaines, une consommation entre 80 et 90m³/année, cela leur fait une augmentation entre 13 et 15 € pour l'année.

Voilà, Monsieur le Président, et le Président vous sollicite pour cette approbation de cette délibération.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci. Après une première augmentation en 2019, une terrible hausse de 15% en 2020 qui allait encore plus loin que les préconisations de la CRC, puis 10% en 2021, voilà que vous augmentez encore de 10%, donc 4,3 en global, comme l'année dernière, tous les tarifs. Alors que l'eau est un droit humain fondamental, que les administrés ont de plus en plus de mal à boucler leurs fins de mois, qu'ils redoutent les factures énergétiques à venir, vous allez en réduire l'accès aux ménages les plus en difficulté. J'entends l'argument de la sensibilisation à la préservation de cette ressource, mais dans ce cas pourquoi ne pas rendre gratuits les premiers mètres cubes et à l'inverse taxer plus sérieusement les usages excessifs comme les piscines privées, par exemple ? Cela permettrait une facturation plus juste de cette richesse vitale qui est l'eau ou encore vous pourriez interpeller l'Etat sur la situation des collectivités contraintes de tout augmenter, selon vos dires, pour pallier l'inflation. Si tout coûte plus cher, alors il faut que la DGF soit plus élevée. Enfin, je renouvelle encore une fois ma demande de voir s'accélérer la mise en place de la possibilité de mensualisation des paiements pour l'utilisateur, plus pratique dans la gestion d'un budget au quotidien. Je vous remercie.

M. GEST : D'autres remarques ? Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. L'année dernière, j'avais voté pour l'augmentation. Je sais que vous aviez dit à l'époque : « Il faut avoir du courage du pouvoir politique. Il faut assumer ses responsabilités. » J'avais voté pour par rapport à l'état du réseau qui est catastrophique. Mais cette année, par rapport à la situation des familles, des ménages, la situation financière catastrophique, je pense qu'une pause s'imposait cette année exceptionnellement. C'est pour cette raison que cette année je voterai contre. Merci.

M. GEST : D'autres remarques ? Il n'y en a pas d'autre.

Je vais simplement vous dire deux choses, Madame DESBUREAUX. D'abord, la décision d'augmenter le prix de l'eau, nous l'avons prise en 2020 en annonçant clairement que nous allions augmenter pendant 3 ans de 10% le prix uniquement de l'eau, pas de l'assainissement. Donc, nous l'avons annoncée il y a 3 ans, c'est-à-dire, je le rappelle, même avant l'élection municipale. Ce qui effectivement peut être considéré comme une décision courageuse. Si nous l'avons prise et si nous maintenons la troisième et dernière augmentation, c'est tout simplement parce que, vous le savez, de par les politiques suivies par toutes les équipes municipales depuis très longtemps, vos amis comme les nôtres, il se trouve que nous n'avons pas suffisamment eu de moyens pour faire en sorte d'éviter d'avoir un rendement, c'est-à-dire éviter la déperdition de l'eau telle que nous l'avons depuis constatée et nous ne pouvons pas rester sur cette situation. Ce n'est pas uniquement lié à la remarque faite par la Chambre Régionale des Comptes et d'ailleurs, quand vous dites que nous sommes au-dessus des demandes, la Chambre Régionale des Comptes nous avait initialement demandé d'augmenter de 30% d'un seul coup. Ce n'est pas du tout le choix que nous avons fait. Et donc, c'est simplement parce que l'eau est une priorité, là vraiment pour le coup vous qui parliez de priorités tout à l'heure, c'est je dirais presque la priorité des priorités : la qualité de l'eau, sa préservation, c'est vraiment cela. D'ailleurs, c'est un discours que tient même M. MELENCHON, voyez-vous, et il se trouve que sur ce point-là, pour une fois je partage ses remarques. Nous avons pris les moyens de réaliser des aménagements extrêmement importants qui vont se poursuivre.

Nous sommes extrêmement vigilants, Eric MAQUET le premier, sur le fait que l'on tienne les travaux que nous décidons et qu'on les tienne dans le temps de façon à améliorer le plus vite possible la situation que nous connaissons, qui n'est pas unique en France là encore, mais c'est

vrai que nous ne sommes pas dans les meilleurs. C'est un euphémisme que de le dire. Donc, nous avons pris les moyens et cette année nous ne faisons qu'une augmentation supplémentaire, si je puis dire, de 2% sur l'assainissement là uniquement liée aux augmentations de prix et vous savez très bien que les augmentations de prix ne sont pas de 2%. Donc, ce qui nous amène toujours à un prix de l'eau nettement inférieur à ce qu'il va être en 2022 pour la moyenne des Hauts-de-France.

Enfin sur la mensualisation. Je suis d'accord avec vous. Je suis le premier à faire en sorte de vérifier que cette mensualisation se met en place. Force est de constater qu'il n'y a pas une... Vous savez que c'est volontaire : il faut que les familles se manifestent auprès du service pour dire : « Nous souhaitons être mensualisés. » Ce n'est pas une obligation. C'est une faculté qui leur est laissée de payer leur facture sur 9 mois et force est de constater qu'il n'y a pas à ce jour, en dépit des rappels qui leur sont faits, je crois, à chaque facture, eh bien, il n'y a pas pour le moment une demande énorme de demande de mensualisation. Je le regrette puisque nous l'avons mise en place justement pour permettre de payer plus facilement ces factures-là. Donc, vous me donnez l'occasion de rappeler l'existence de ce service et de rappeler que les familles peuvent nous faire savoir, les foyers peuvent nous faire savoir qu'ils souhaitent être mensualisés, ce qui permet effectivement de payer une facture annuelle de l'ordre de 450 € en 9 fois, c'est-à-dire 50 € par mois, ce qui évidemment apparaît très facilement plus facile à avaler qu'en deux fois comme c'est le cas jusqu'à présent.

Voilà ce que je pouvais vous répondre sur la problématique de l'eau. Mais franchement, il y a des moments, il faut vous y faire : si d'aventure un jour vous arriviez aux responsabilités, dites-vous bien qu'il y a des moments il faut quand même avoir un petit peu de courage. Je sais bien qu'en ce moment c'est dur pour les familles. Je le sais. Je les vois comme vous ! Mais il y a un moment donné aussi, il faut que tout le monde comprenne que les difficultés sont aussi pour les collectivités et là pour le coup il y a véritablement un coup de collier à mettre pour qu'on arrive progressivement à revenir à des niveaux satisfaisants. Je ne dis pas à 100%. Aucune commune en France n'est à 100% de rendement. Les meilleures sont à 80%. Mais nous sommes à 69%, ce qui veut dire qu'il y a 31% de l'eau qui part dans les nuages ou plus exactement dans le sol. Cela ne me satisfait pas et je pense que cela ne satisfait personne ici. C'est la raison pour laquelle Eric MAQUET vous a présenté ce rapport que je mets maintenant aux voix.

ADOpte

Observations :

Mme DESBUREAUX, M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DECAVE, M. VOULMINOT (pouvoir à Mme DESBUREAUX), Mme THÉROUIN, M. BARA (pouvoir à Mme THÉROUIN), M. BAÏS et Mme NOUAOUR.

*MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, Mmes BELLINA et VAGNIEZ
M. THEVENIAUD*

Ont voté contre.

M. GEST : Monsieur DESCHAMPS a la parole.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur le Président. Non, non, moi je comptais juste lever la main et voter contre. Je ne souhaitais pas prendre la parole, mais vous avez été un tout petit peu loin en disant : « C'est de la démagogie » et vous avez aussi dit : « Je passe un message à ceux qui auront des prétentions d'avoir des responsabilités un jour. » Il se pourrait que cela m'arrive d'avoir des prétentions d'avoir des responsabilités un jour pour...

M. GEST : Je pense que cela au moins, tout le monde s'en était rendu compte.

M. DESCHAMPS : ... et Amiens Métropole. Cependant, moi ce que je reproche dans ce dossier, c'est que depuis très longtemps cela fuit. Cela ne date pas de l'année dernière.

M. GEST : Je l'ai dit.

M. DESCHAMPS : Cela fait des années et là d'un coup c'est le coup de bambou qui arrive vraiment tard, je pense. Alors, ce n'est pas un manque de courage. Ce n'est pas un manque de courage de voter contre. Je ne pense pas manquer de courage non plus. Avec tout ce que je me prends dans la tête depuis certains mois voire années, je ne pense pas manquer de courage. Choupinou, oui ! Calimero, comme vous voulez. Mais il ne faut pas, à chaque fois qu'on vote différemment de ce que vous aimeriez, c'est-à-dire abstention ou contre, que vous nous disiez soit que c'est de la démagogie, soit qu'on ne comprend rien aux affaires. On peut voter contre aussi. C'est ce que je voulais dire, Monsieur GEST. Merci de m'avoir donné la parole. Bonne soirée !

M. GEST : Vous partez déjà ?

M. DESCHAMPS : Non, je reste jusqu'à la fin. C'est toujours sympa, les conseils.

M. GEST : Si vous voulez, j'ai ajouté cela parce que très franchement on est tous, je suis sûr, d'accord, tous d'accord sur le fond. Tous d'accord sur la nécessité de mener cette politique. A un moment donné, c'est vrai que c'est plus commode de dire aux gens : « J'ai voté contre. » Oui, ben moi je vais vous dire une chose : j'ai voté pour depuis 3 ans et je suis fier de l'avoir fait si cela donne les moyens effectivement de réparer le fruit d'hésitations anciennes. J'ai volontairement montré que c'étaient différentes équipes qui avaient tenu le raisonnement que vous tenez aujourd'hui. Quand je dis « vous », ce n'est pas vous seulement. C'est-à-dire : il ne faut pas trop augmenter le prix de l'eau. A force de ne pas trop l'augmenter, on n'a pas les moyens de faire les travaux. On l'a fait y compris nous dans le mandat précédent. Vous voyez : je mets cartes sur table. Il y a un moment donné, il faut arrêter quoi ! Et même quand c'est compliqué, il faut assumer des décisions difficiles. Voilà, je remercie celles et ceux qui ont choisi d'assumer ces décisions difficiles.

Monsieur DECAVÉ a la parole, puis Monsieur MAQUET.

M. DECAVE : Je me permets. Vous relancez le débat, Monsieur GEST, une fois que les choses sont... On ne vote pas contre, on vote contre le choix que vous avez fait, c'est-à-dire que la proposition de tarification différente qui a été énoncée par Madame DESBUREAUX qui est faite dans un certain nombre de villes, les villes de Montpellier, enfin je ne vais pas toutes les égrainer – je vous conseille du coup la lecture de différents rapports parlementaires qui sont assez édifiants sur cette question – ne privent pas la collectivité de ressources. Seulement elles répartissent l'effort différemment.

M. GEST : Non mais cela, j'ai bien entendu votre proposition : c'est de faire une tarification comme nous faisons pour le bus, par exemple. C'est nous qui l'avons mise en place d'ailleurs. Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Non, une simple remarque parce que quand j'entends cela, cela me fait un peu bondir parce que cela veut dire que cela sous-entend une forme de gratuité de l'eau. A un moment donné où cette denrée est précieuse, est-ce qu'il n'y a pas un effet pervers à

attendre une surconsommation d'eau à partir du moment où elle sera gratuite quoi ? Donc là aussi, je pense que ce n'est pas très responsable.

M. GEST : Eric MAQUET.

M. MAQUET : Merci, Monsieur RIFFLART, d'avoir pris déjà une partie de... J'aimerais donner des chiffres quand même. Aujourd'hui, on est autour de 16m³ à la sortie des réservoirs, des points de captage et ensuite des réservoirs. Quand on regarde 30%, cela fait à peu près 5-6 millions de m³. Quand vous voyez la sécheresse, donc, de juillet/août et septembre et octobre, les nappes phréatiques, aujourd'hui, ne sont pas encore remplies. Si on a un hiver sans pluie et qu'on a un été 2023 identique à l'été 2022, on sera obligés de fermer des robinets ou en tout cas de faire du trafic d'eau comme on a pu voir sur 95 départements en France où là il y avait des échanges d'eau avec camions et transport, et là le prix de l'eau flambait. Donc, il faut être très prudent sur cette ressource. Elle est primordiale. L'Agence de l'Eau est derrière, nous accompagne par des subventions, etc. C'est un bien précieux, une ressource précieuse, et je dirais qu'il faut être très vigilant là-dessus.

Et je reviens sur le prix de l'eau : je trouve cela convenable. Le tarif social, on en a déjà parlé. Cela a été abordé à la fois en commission développement durable mais également en commission finances où il y a eu débat et voilà. Vous avez le compte rendu. Vous pouvez regarder les écrits et vous aurez les explications sur l'ensemble de ce sujet.

M. GEST : Merci. J'ai fait voter. Ce rapport est donc entériné.

33 - GOLF CLUB DE SALOUËL AMIENS METROPOLE. LABEL GOLF POUR LA BIODIVERSITE. SUBVENTION. ANNEE 2022.

M. GUEANT : Chers collègues, bonsoir.

Dans le cadre de notre plan d'actions du Schéma de Trame Verte et Bleue, je vous propose d'attribuer une subvention de 4 000 € au Golf Club de Salouël Amiens Métropole pour favoriser sa démarche de labellisation « Golf pour la Biodiversité » qui vise à la protection du patrimoine naturel. Ce label répond à des exigences croissantes en matière de protection des espèces et de leur habitat qui doivent faire l'objet d'un diagnostic et de préconisations de la part d'une structure naturaliste, en l'occurrence pour ce dossier la Ligue de Protection des Oiseaux du Pas-de-Calais.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

34 - COMMERCIALISATION DE PRODUITS TOURISTIQUES. PARTENARIAT AVEC SOMME TOURISME. CONVENTION.

M. DECLÉ : Il s'agit de voter, si vous l'acceptez, une convention de partenariat entre l'Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole d'une part, et Somme Tourisme d'autre part, sur le sujet de la commercialisation des séjours pour les groupes. Alors évidemment, une telle convention existait déjà, mais comme elle datait de 2006 il fallait qu'on la révise, qu'on la revoie un peu, et notamment sur deux points majeurs.

Le premier, c'est sur la répartition des rôles : qui fait quoi ? Si le séjour a lieu en dehors de notre territoire, évidemment c'est Somme Tourisme qui prend en charge. S'il a lieu exclusivement sur

Amiens Métropole, c'est évidemment l'Office de Tourisme qui prendra en charge. Et si le séjour est mixte, comme cela arrive très souvent, s'il se passe majoritairement sur notre territoire, c'est nous qui prendrons en charge. Sinon, ce sera Somme Tourisme. Donc, c'était le premier point.

Et le deuxième, c'était sur le partage des recettes : 60% de la marge pour celui qui gère le dossier, 40% pour le sous-traitant.

M. GEST : Voilà l'explication qui est donnée sur ce rapport. Y a-t-il pour autant des questions ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - QUESTION ORALE SUR LE PROJET METHANISEUR SUR LA COMMUNE DE SALEUX.

M. GEST : Mes chers collègues, nous arrivons au point 35 qui est la question orale qui m'a été posée par le groupe Amiens c l'tien sur le projet méthaniseur de Saleux. Qui parle ? Monsieur PRADAT ? Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Merci, Monsieur le Président.

En juin dernier, nous étions amené.e.s à donner notre avis concernant le projet de méthaniseur sur la commune de Saleux. Cette demande s'inscrivait dans le cadre d'une consultation publique en cours sur ce projet.

Sollicitée par la Préfecture, vous l'aviez rappelé, cette demande d'avis était arrivée un mois seulement après le vote de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le développement de la méthanisation sur Amiens Métropole. À cette occasion, nous avons rappelé notre position en faveur de la production d'énergies renouvelables, dont la méthanisation, sur Amiens et sur la Métropole. Nous avons également rappelé le besoin d'informer et de consulter les habitant.e.s pour favoriser l'acceptation de ce type de projets. L'importance de la concertation des élus locaux et des habitant.e.s « très en amont » des projets est d'ailleurs l'un des critères cités dans la délibération cadre visant à faciliter et favoriser le développement de la méthanisation à Amiens Métropole.

Or, 5 mois plus tard, en novembre dernier, les habitant.e.s ont découvert dans le Courrier Picard l'arrêté préfectoral portant sur l'enregistrement de cette installation. Sans avoir connaissance des résultats de la consultation publique ni d'éventuelles modifications apportées au projet à la suite de cette consultation.

Aussi, nous souhaitons quelques précisions, si vous le permettez :

- Quelle est la distance minimale finalement retenue entre la future installation et les habitations les plus proches ? Il avait été question de reculer l'installation à 800m. C'était ce qui était cité dans l'AMI. En juin dernier, cette distance était revenue à 430m. Qu'en est-il aujourd'hui ?

- Les riverain.e.s se posent des questions quant au plan d'épandage du digestat. Certaines parcelles d'épandage se trouvent à proximité directe des habitations. Si la distance minimale entre les zones d'épandage et les habitations est de 50 mètres, était-il possible pour les agriculteurs exploitants de réaliser ces épandages à plus grande distance des habitations ?

- Le risque de pollution de la nappe phréatique causé par l'épandage du digestat a-t-il été évalué ?
Si la proximité avec une zone de captage d'eau empêche l'épandage de digestat sur une parcelle, le risque de pollution via le ruissellement des eaux vers la nappe phréatique existe.

Oui à la méthanisation, mais seulement lorsqu'elle est transparente et qu'un vrai dialogue est instauré avec les habitant.e.s.

M. GEST : Merci. Je donne la parole à Margaux DELÉTRÉ pour la réponse.

MME DELETRE : Oui, merci, Président.

Monsieur PRADAT,

Vous nous questionnez sur le projet d'unité de méthanisation porté par la société SAE 80 à Saleux et plus particulièrement vous vous interrogez sur l'absence de communication sur les résultats de la consultation publique ainsi que sur les 3 caractéristiques que vous venez d'évoquer :

- la distance aux habitations ;
- l'épandage ;
- et l'éventuelle pollution des nappes phréatiques lors du ruissellement des eaux pluviales.

Vous savez, Monsieur PRADAT, qu'Amiens Métropole s'engage en faveur de la méthanisation et propose d'accompagner les porteurs de projet dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt.

Vous savez aussi que notre démarche, volontariste et exemplaire puisque nous étions le premier EPCI de France à lancer ce type d'accompagnement, a été initiée après la conception de l'unité de méthanisation de Saleux et que pour autant, cela a été dit à maintes reprises, nous avons instauré un dialogue d'écoute et de confiance avec les porteurs de projet qui ont, dans la phase de développement de leur projet, toujours eu à cœur de mener une concertation la plus large possible avec la communauté d'agglomération, avec la commune de Saleux, avec les communes avoisinantes mais aussi avec les habitants. J'en veux pour preuve :

- les demandes de rendez-vous des porteurs de projet,
- leur présentation au sein des conseils municipaux des communes concernées,
- la tenue de 2 réunions publiques (alors que rien ne les y obligeait) une à Saleux, une à Salouël, à destination des habitants avec des ateliers thématiques interactifs auxquels 60 personnes environ ont participé à Saleux, présentation relayée dans les supports de communication de la commune ainsi que dans les boîtes aux lettres.

Vous dites, Monsieur PRADAT : « Oui à la méthanisation mais seulement lorsqu'elle est transparente et qu'un vrai dialogue est instauré avec les habitants ». Je ne vois pas en quoi les porteurs de projets ont manqué de transparence et de dialogue avec les habitants. Leur démarche d'ouverture, qui n'est pas la plus répandue mais qui pourtant devrait l'être, est donc plutôt à saluer.

Vous savez par ailleurs que nous pouvons être sollicités par les services de l'Etat pour rendre un avis sur des projets lors de consultations ou d'enquêtes publiques, nous avons eu l'occasion de parler ici-même du projet en question et de donner un avis. Vous l'avez dit, en juin dernier.

Vous savez aussi qu'Amiens Métropole ne fait pas la loi et que nous n'avons pas de rôle à jouer dans les procédures réglementaires qui relèvent de la Préfecture et de l'inspection des installations classées.

Pour rappel, la consultation publique vise à informer la population et à recueillir ses observations et contre-propositions préalablement à la prise de certaines décisions administratives. A la différence de l'enquête publique, la consultation publique n'est pas menée par un commissaire-enquêteur et elle ne fait pas l'objet d'une synthèse publique. Vous vous étonnez que les habitants de Saleux n'aient pas eu de retours suite à la consultation publique mais cela n'est pas prévu par la loi et cela ne doit surtout pas mettre en doute la transparence du maître d'ouvrage.

Nous répondons volontiers à vos questions, et nous l'aurions fait en commission d'ailleurs si vous nous aviez posé la question à ce moment-là, c'est aussi à cela que servent les commissions, mais comprenez bien que cela ne relève pas de notre champ de compétences. Notre collectivité n'a pas à commenter – a posteriori – un projet qui a fait l'objet d'une autorisation d'exploiter par les services de l'Etat et dont nous n'avons pas à remettre en cause l'expertise.

Monsieur PRADAT, on ne peut pas vouloir défendre la production d'énergies renouvelables et en particulier la méthanisation et s'attaquer à un projet qui a reçu les autorisations nécessaires. A l'heure où il est très difficile et vous le savez, pour des porteurs de projet privés, de mener à bien de tels chantiers, vous faites le choix d'attirer une attention suspecte sur cette filière qui peine à se développer sur notre territoire à un moment où elle aurait plutôt besoin d'être encouragée. C'est tout le sens de notre appel à manifestation d'intérêt. Et je vous rappelle aussi, Monsieur PRADAT, qu'il y a un suivi très précis dans ce pays, que des lois encadrent les projets de production d'EnR et que des nouvelles discussions sont d'ailleurs en cours au Parlement pour encadrer davantage les projets d'implantation et que ce n'est pas Amiens Métropole qui dispose de ce pouvoir. Le projet de la SAE 80 a obtenu les autorisations des services de l'Etat qui se réfèrent à la réglementation en vigueur et les réponses aux questions que vous vous posez se trouvent dans le dossier ICPE sur le site de la Préfecture. Le dossier est très complet et il est accessible à tous. Quelques éléments néanmoins pour vous faciliter sa lecture et j'en terminerai par là :

Sur la distance, la parcelle de l'habitant le plus proche est en effet située à 430 mètres, la maison d'habitation en question se trouve derrière les silos de la coopérative tandis que l'unité de méthanisation sera quant à elle devant les silos. Il n'y aura aucun cône de vue direct pour cette maison à 430m, aucune visibilité. Les 800m que vous évoquez sont ceux que nous préconisons dans le cadre de l'AMI avec une distance minimale à étudier de 600m mais je vous rappelle que ce projet a été initié avant l'adoption de notre délibération cadre. Et pour mémoire, la distance réglementaire entre une unité de méthanisation et l'habitant le plus proche en limite de propriété bien sûr est aujourd'hui fixée à 50 mètres. Elle passera à 200 mètres au 1^{er} janvier 2023.

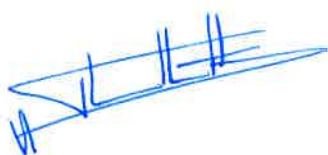
Sur la question des épandages et du risque de pollution des nappes phréatiques, ces éléments sont pris en compte de manière détaillée dans le dossier du maître d'ouvrage, comme c'est systématiquement demandé, et de nombreux experts dont la DDTM au titre de la police de l'eau ont rendu des avis pour permettre l'autorisation d'exploiter par la Préfecture, sans émettre de commentaires particuliers. L'ensemble de ces pièces techniques sont consultables soit en ligne sur le site de la Préfecture soit sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement et de l'utilité publique de la Préfecture de la Somme et ce projet est totalement transparent pour qui veut s'y intéresser et il y a énormément d'informations disponibles.

Voici la réponse que je souhaitais vous formuler. Merci pour votre écoute.

M. GEST : Merci à Margaux DELÉTRÉ pour cette réponse très fouillée et qui correspond parfaitement à l'attente, je pense, d'informations qu'avait le poseur de questions.

Mes chers collègues, nous en sommes arrivés au terme rapide de ce conseil d'Amiens Métropole. Je voulais tout simplement vous permettre de prendre déjà le temps d'aller peut-être dîner pour vous préparer aux agapes qui vont bientôt sévir en la période de Noël, Nouvel An. C'est de l'entraînement que vous pouvez dès ce soir travailler puisque vous en avez le temps. Et au-delà de cela, je vous souhaite bien entendu une bonne fin d'année et de bonnes fêtes de fin d'année. Bonne soirée !

La séance est levée à 19 H 49.



Thomas LHERMITTE

Secrétaire. de Séance

Le Président de séance,


Alain GEST